

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,

A Andernos-les-Bains, le 22 juin 2022

N/Réf : BL/EGH/ML/CD – N° 1319

Objet : Convocation au Conseil communautaire du 28 juin 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil communautaire qui se tiendra le **Mardi 28 juin 2022 à 18 h 00** dans la Salle du Broustic – 11 Esplanade du Broustic à Andernos-les-Bains.

Vous trouverez en pièce jointe, les fichiers ci-dessous :

- Ordre du jour ;
- Une note de synthèse comprenant les projets de délibérations ainsi qu'un lien qui vous permet d'accéder directement à l'annexe correspondante ;
- Les annexes, le cas échéant ;
- Un modèle de pouvoir.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, l'expression de ma sincère considération.

Le Président de la COBAN,



Bruno LAFON

NB¹ : Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022, vous disposez de la faculté d'être porteur de 2 pouvoirs.

NB² : Pour prévenir une situation de conflit d'intérêt, je vous invite à déclarer au Secrétariat général, à réception de la présente convocation, les sujets susceptibles de vous mettre en position de conflit et de donner pouvoir sans consigne de vote pour ces sujets.

Pour rappel, ces conflits peuvent naître :

- d'une part, d'activités exercées par les élus depuis les cinq années précédant l'élection : des activités professionnelles et qui ont donné lieu à rémunération ou contrepartie financière de leurs participations aux organes dirigeants d'un organisme privé ou public, ainsi que de leurs participations financières dans le capital d'une société d'activités bénévoles, leurs fonctions et mandats électifs d'activités de consultant ;
- mais d'autre part, du fait de fonctions, mandats électifs et activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin.